Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260224-202602243-DE

Centre Communal d'Action Sociale

Commune de MAXENT

Ille-et-Vilaine

****

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **monsieur Ange PRIOUL, Président.**

Date des convocations : 16 février 2026

Présents : ***Anne-Sophie Bohuon, Robert Bougeard, Françoise Brégère, Françoise Foucaud, Bernard Hubert, Isabelle Joubrel, Roland Pépin, Ange Prioul, Marie-Claude Simon*** ----------

Absent excusé : ***Pierre-Ellin Silvestre*** ----------

Absent : Soizic Blot ----------

Secrétaire de séance : Roland Pépin

2026/003 – Demande de subventions

Madame Foucaud présente deux demandes de subvention.
L'association « Les amis de la résidence Bel air » EHPAD de Val d'Anast (Maure-de-Bretagne) propose des activités et des animations aux résidents de l'établissement. Elle sollicite une subvention calculée en fonction des résidents domiciliés à Maxent avant leur entrée dans l'établissement. Le montant demandé au CCAS est de 40 euros correspondant à une personne résidant à l'EHPAD.
Le conseil d'administration accorde à l'unanimité la somme de 40 euros à l'association « les amis de Bel Air » qui a pour vocation de proposer des activités et des animations aux résidents de l'EHPAD de Val d'Anast.

L'association « Déplacements Solidaires Brocéliande » sollicite une participation financière au titre de la solidarité pour le maintien du lien social intergénérationnel par commune, contribuant à la lutte contre l'isolement des personnes vivant dans le territoire de Brocéliande communauté. Les montants sont proposés par palier en fonction de la population puis modulés par le nombre de déplacements. Au cours de l'année 2025, 1855 déplacements sur l'ensemble du territoire communautaire dont 49 pour la commune Maxent qui compte à elle seule 10 adhérents dont 5 bénéficiaires du service pour 1000 km parcourus. Monsieur Bougeard conducteur bénévole au sein de l'association fait part de son expérience.
Le conseil d'administration attribue à l'unanimité le montant de 250 euros sollicité par l'association Déplacements Solidaires Brocéliande.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAXENT 35380

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président.